



Ligue de Golf Paris Île-de-France

CHAMPIONNAT 2022 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE **Règlement**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Constitutions des tableaux : Stroke Play score maximum Par+5 puis Match Play (un double et deux simples)

PREMIER TOUR DE CONSTITUTION DES TABLEAUX		
Samedi 2 avril		
Première division	Deuxième division	Division promotion
Golf de Roissy	Golf de Mennecey	Golf de Béthemont
SECOND TOUR DE CONSTITUTION DES TABLEAUX		
Samedi 14 mai		
Première division	Deuxième division	Division promotion
Golf de Béthemont	Golf de Roissy	Golf de Mennecey
BARRAGES		
Samedi 25 juin		
Première division	Deuxième division	Division promotion
Golf Paris Val d'Europe - Disney	Golf du château de la Chouette	Golf de Lésigny
HUITIÈMES DE FINALES		
Samedi 2 juillet		
Golf de Crécy	Golf de Rochefort	Golf de Seraincourt
QUARTS DE FINALES ET PLAY DOWN		
Samedi 24 septembre		
Golf du château de la Chouette	Golf d'Ormesson	Golf de Cély
DEMI- FINALES, FINALES ET CLASSEMENT 3^e et 4^e PLACES		
Samedi 8 octobre		
Golf de l'Isle Adam		



Ligue de Golf Paris Île-de-France

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Une seule équipe par association ou CE ou CSE dans chaque division. Une seconde équipe pourra être inscrite dans la division promotion, sous réserve de places disponibles (suivant ordre d'arrivée des inscriptions). 1.2 MEMBRES DES ÉQUIPES :

Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE) qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

L'index des participants devra être inférieur à 36. Cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée.

L'équipe comportera 4 joueurs ou joueuses de l'Association (ou CE ou CSE) dont la composition pour chaque tour sera :

au minimum 2 salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ;

au maximum 2 non-salarié(e)s majeur(e)s adhérent(e)s à l'Association d'entreprise et enregistré(e)s comme tel(le)s sur Extranet <http://xnet.ffgolf.org/>, selon procédure de rattachement FFGolf.

Les différents statuts des joueurs « Salariés » et « Non salariés » de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié devront être certifiés par écrit par le responsable de la section golf du club. Les compositions d'équipe pourront changer à chaque tour en respectant les minima et maxima tels que définis ci-dessus. Toute présentation d'équipe non conforme sera refusée au départ ou les cartes annulées à l'arrivée. À la première infraction relevée concernant le statut d'un joueur, sa carte de score ne sera pas prise en compte. La seconde infraction relevée pour le même motif entraînera la disqualification immédiate de l'équipe et sa rétrogradation en division inférieure pour l'année suivante.

Certificat médical : être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. CONSTITUTION DES DIVISIONS D'ENTREPRISE DE LIGUE 2022

Les équipes sont réparties dans les différentes divisions en fonction de leur classement en fin de championnat régional 2021. Le nombre d'équipes dans chaque division est limité à 24. La première division est ainsi constituée des associations suivantes (si elles désirent s'inscrire) :

ASAF ORLY	SAFRAN VILLAROCHE	USMT-RATP
ASC BNP PARIBAS PARIS	MBDA SPORTS	GLORY GLOBAL SOLUTIONS
ENGIE	SAFRAN CORBEIL	NATIXIS
ASTAS THALÈS	ATSCAF PARIS	SSA ALSTOM
IBM PARIS	ES RENAULT	CRÉDIT AGRICOLE SA SPORTS
THALÈS CRISTAL	FFG	GOLF de SAINT CLOUD
ALCATEL-CIT IDF	EDF ASEP	ASC AMC CASINO
AGJSEP PARIS	ASPTT CERGY PONTOISE	ORACLE GOLF



Ligue de Golf Paris Île-de-France

La deuxième division est composée des 24 équipes suivantes :

ASPTT YVELINES	BPCE	GENERALI
MAZARS ET GUÉRARD	UBISOFT GOLF	FINASTRA
ASAF ROISSY	CEA SACLAY	APILOG AUTOMATION
SPORT LOISIR SANOFI	ATSCAF BOBIGNY	UDSP 95
TECHNOCENTRE RENAULT	2F OPEN 91	SSA ALSTOM (2)
ASPTT GRAND PARIS	GROUPAMA	ASAF ORLY (2)
ATOS IDF	DASSAULT SPORTS	UES DELOITTE
OGER INTERNATIONAL	DASSAULT SYSTÈMES	ESAM

Si certaines équipes qualifiées en première division ne souhaitent pas s'inscrire, le tableau de première division sera complété par une ou des équipes de seconde division, suivant le classement de la saison 2021 de cette division. De même pour compléter la seconde division à partir des équipes de promotion.

Les équipes s'inscrivant pour la première fois sont placées en division promotion, à concurrence de 24 équipes, dans l'ordre des inscriptions.

Aucune seconde équipe ne pourra être acceptée dans une même division.

3. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Pour la Promotion, le nombre d'équipes est limité à 24 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à 45 € par équipe. Ils doivent parvenir, de préférence par virement **au plus tard le 7 février 2022** à l'adresse suivante :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (245 euros et 350 euros pour les demi-finales et finales du 8 octobre) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Sur demande, un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) après publication des départs devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le championnat l'année suivante.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris Île-de-France **par saisie sur l'Extranet <http://xnet.ffgolf.org/> FFG** au plus tard le lundi avant l'épreuve. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

4. FORME DE JEU

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses d'index maximum autorisé 36. **Un joueur ayant joué pour une équipe première ne pourra pas jouer pour la suite de la saison dans l'équipe seconde, le cas échéant.**

Marques de départ en Division 1 et 2 : Blanches, pour les Messieurs – Bleues, pour les Dames.

Marques de départ en Promotion : Jaune, pour les Messieurs – Rouge, pour les Dames.

Le championnat se déroule en deux phases ; deux journées de qualification où toutes les équipes jouent en stroke play brut score maximum +5, puis trois ou quatre tours (suivant résultats) où les équipes s'affrontent deux par deux en match play (deux simples et un foursome ou greensome).



Ligue de Golf Paris Île-de-France

4.1 Phase de composition des tableaux :

4 simples / stroke play brut score maximum Par +5 / 18 trous, départs marques blanches et bleues en première et deuxième divisions, départs marque jaunes et rouges en promotion.

Le total d'une équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Il sera exigé 3 scores au moins, sous peine de disqualification.

Le classement sera fait par addition des scores des deux tours.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le résultat du second tour, puis en comparant les scores des cartes non prises en compte, puis ceux des meilleures cartes, puis ceux des secondes meilleures cartes.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en brut individuel de la meilleure carte du second tour.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant l'heure de sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux coups pour chaque joueur.

À l'issue de ce premier tour, les équipes seront classées des rangs 1 à 24 dans chaque division. En cas de disqualification ou de forfait de plusieurs équipes lors de la phase de qualification, un tirage au sort entre ces équipes sera effectué pour déterminer leur place dans le tableau de classement afin de jouer la phase de match play.

4.2 Phase de match plays

1 foursome et 2 simples en match play sur 18 trous pour la 1^{re} et la 2^e divisions (départs marques blanches et bleues).

1 greensome et 2 simples en match play sur 18 trous pour la promotion (départs marques jaunes et rouges).

La composition du foursome ou du greensome est libre. Les équipiers en simple joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi 5 jours avant l'épreuve. Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe. Les capitaines devront présenter la composition de leur équipe au comité de l'épreuve au plus tard une demi-heure avant le premier départ de son équipe. Ils devront également, impérativement, se présenter ensemble pour signer la feuille de match.

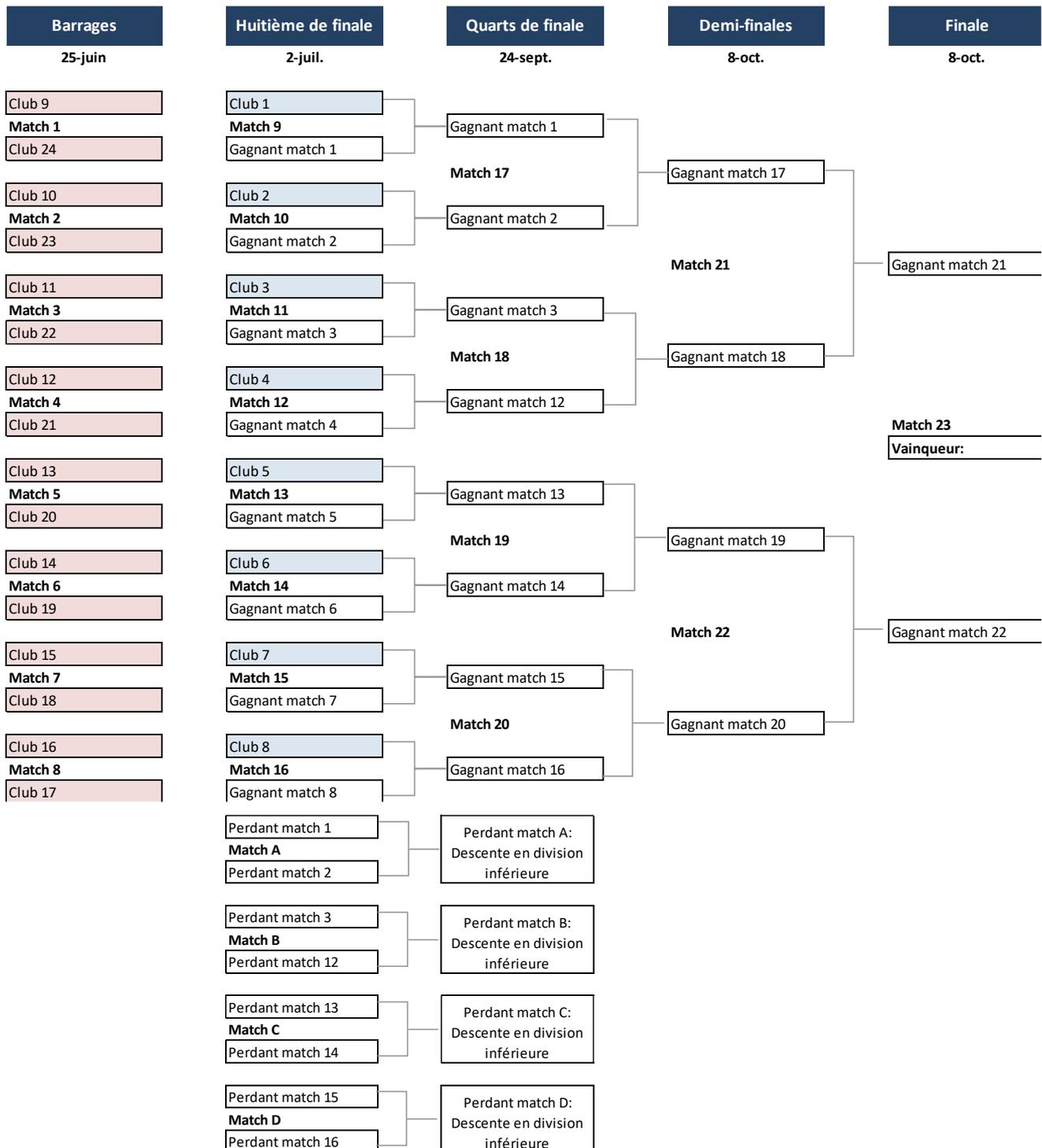
Les 8 premières équipes de chaque division sont qualifiées pour les 1/8^e de finale tandis que les équipes classées de la neuvième à la vingt-quatrième place disputent un barrage (match 1 : 9 v 24 ; match 2 : 10 v 23 ; match 3 : 11 v 22 ; match 4 : 12 v 21 ; match 5 : 13 v 20 ; match 6 : 14 v 19 ; match 7 : 15 v 18 ; match 8 : 16 v 17). En huitième de finale, le vainqueur du match 8 affrontera le premier des qualifications, celui du match 7 le second etc...).



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Les perdants de ces barrages disputeront, pour les divisions 1 et 2, un match pour déterminer les quatre équipes qui descendront en division inférieure pour la saison 2023 (perdant du match 1 contre perdant du match 8...), les perdants de ces matchs descendant donc en division inférieure.

Les demi-finales et finales se dérouleront le même jour – matin et après-midi – les perdants des demi-finales s'affrontant pour les places de troisième et quatrième. Les demi-finalistes de la deuxième division et de la promotion accèdent à la division supérieure pour la saison 2023.





Ligue de Golf Paris Île-de-France

5. PRIX

Il est décerné un titre de champion de Ligue par division. Les trophées seront remis le jour de la finale aux clubs vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom du club victorieux. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des clubs. Les joueurs des équipes finalistes seront récompensés.

6. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :
1 représentant du club accueillant la compétition ;
1 représentant de la Ligue ;
1 arbitre,
et sera affiché au tableau officiel.